

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

5 février 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 5 février 2018, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau

Était absent M. le conseiller Claude Laroche.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2018-02-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-02-16 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

2018-02-17 Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2018

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2018 soit adopté avec la correction suivante à la résolution 2017-08-131.

Il était écrit :

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Correction :

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

2018-02-18 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 81 742.34 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

RÈGLEMENT 200

Règlement numéro 200, concernant le traitement des élus municipaux.

Attendu qu' en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux une municipalité peut adopter un règlement concernant la rémunération des élus;

- Attendu que la municipalité de Poularies désire se prévaloir de ces dispositions de la Loi;
- Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière tenue le 8 janvier 2018 et qu'un avis public du projet de règlement a été affiché au moins 21 jours avant son adoption;
- En conséquence il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 200 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
- Article 1. La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2017 s'établit comme suit :
- Rémunération du maire 346.80 \$
 - Allocation de dépenses du maire 173.40 \$
 - Rémunération des conseiller(ères) 173.40 \$
 - Allocation de dépenses des conseillers(ères) 86.70 \$
- Article 2. La rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses pour l'année 2018 sera établit comme suit :
- Rémunération du maire 413.46 \$
 - Allocation de dépenses du maire 206.73 \$
 - Rémunération des conseiller(ères) 206.74 \$
 - Allocation de dépenses des conseillers(ères) 103.37 \$
- Article 3. Cette rémunération et l'allocation de dépenses sera indexée à la hausse le cas échéant, pour chaque exercice financier du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à l'indexation des salaires résolu par le conseil municipal.
- Article 4. La rémunération décrétée selon l'article 2 sera versé à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle. Ladite rémunération sera versée le dernier vendredi de chaque mois.
- Article 5. Lorsque la durée de remplacement du maire par le maire-suppléant atteint 90 jours la municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- Article 6. Le présent règlement annule le règlement 180.
- Article 7. Le présent règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2018.
- Article 8. Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

2018-02-19 Imposition du taux de la taxe foncière

Considérant que le règlement numéro 76 autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution;

Considérant que les dépenses prévues s'établissent comme suit :

Administration générale	158 989 \$
Sécurité publique	63 346 \$
Transport routier	194 850 \$
Hygiène du milieu	70 793 \$
Santé et bien-être	5 111 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	52 500 \$
Loisirs et culture	117 686 \$
Frais de financement	13 888 \$

Conciliation à des fins fiscales	4 270 \$
Total	609 533 \$

- Considérant que** les revenus non fonciers s'élèvent à 316 702 \$;
- Considérant que** l'évaluation imposable est de 26 621 000 \$;
- Considérant que** la différence entre les revenus et les dépenses représentent un montant de 292 831 \$;
- En conséquence** il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une taxe foncière générale de 1,10 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les bien-fonds imposable de la municipalité.

RÈGLEMENT NUMÉRO 201

Règlement numéro 201, décrétant une taxe spéciale pour payer un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2018.

- Attendu que** la municipalité de Poularies a adopté un budget municipal pour l'exercice financier 2018 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;
- Attendu qu'** un tel budget nécessite une taxe spéciale et la tarification des compensations des services municipaux ;
- Attendu que** de tel taux se modifie selon la prescription des articles 988-989 du C.M. ;
- Attendu qu'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière tenue le 13 novembre 2017 ;
- En conséquence** il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 201 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

SECTION 1. Taxe spéciale pour le remboursement d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie

- Article 1.1** Qu'une taxe spéciale de 0,083 \$ le 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélever sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.
- Article 1.2** Cette taxe spéciale doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

SECTION 2. Tarif pour le service d'égout

- Article 2.1** Qu'un tarif de compensation pour le service d'égout soit fixé pour l'année 2018 à 70.00 \$ par unité de logement à tous les propriétaires bénéficiant de ce service soit résidentiel et commercial.
- Article 2.2** Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION 3. Tarif pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables.

- Article 3.1** Qu'un tarif annuel de 230.00 \$ par unité de logement soit exigé et prélever pour l'année fiscale 2018 à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de dispositions des ordures ménagères et des matières recyclables.
- Article 3.2** Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION 4. Entrée en vigueur

Article 4.1 Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

2018-02-20 Adoption du taux d'intérêt

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt annuel demeurera 20 % pour l'année 2018.

2018-02-21 Mandataire pour ouverture de soumissions

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2018-02-22 Convention d'aide financière 2017-2018 programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018.

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a présenté en 2017 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies désire toujours participer au Programme;

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Katy Rivard, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Poularies la convention d'aide financière 2017-2018 dans le cadre du Programme.

2018-02-23 Offre d'emploi camp de jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un camp de jour ait lieu à Poularies du 18 juin au 24 août 2018.

Il est également résolu de publier une offre d'emploi pour trois postes d'animateur/trice. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal au plus tard le 28 février 2018.

Les salaires pourront varier selon l'expérience et la formation des candidats.

2018-02-24 Encombrants

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une cueillette des encombrants du 14 au 18 mai 2018 ainsi que du 17 au 21 septembre 2018.

Il est également proposé et résolu de procéder à l'engagement d'une personne pour aider à faire la cueillette des encombrants, le taux horaire sera entre 12 \$ et 14 \$ de l'heure.

2018-02-25 Pneus niveleuse

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de 2 pneus d'été neufs pour la niveleuse, le coût de cette dépense est de de 2 459.92 \$ avant taxes.

2018-02-26 Boyau pour patinoire

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'un boyau d'arrosage de 100 pieds pour la patinoire, le coût de cette dépense est de 189 \$ avant taxes.

2018-02-27 Scie d'établi

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'une scie d'établi, le coût de cette dépense est de 149.99 \$ avant taxes.

2018-02-28 Ridelles pour la remorque

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour refaire en neuf les ridelles de la remorque, le coût est estimé à 200 \$.

Chapiteau dans l'attente du prix demandé

2018-02-29 Congé semaine de relâche

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de la directrice générale pour que le bureau municipal soit fermé durant la semaine de relâche, soit du 4 mars au 10 mars 2018 inclusivement.

2018-02-30 Tournée de consultation - voire locale

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, a lancé une tournée de consultation auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités « *Afin d'apporter des améliorations à la gestion des programmes de voirie locale* »;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin a déclaré: « *Cette tournée sera l'occasion pour les municipalités de l'est comme de l'ouest du Québec d'avoir pleinement leur voix au chapitre dans la révision de nos programmes de voirie locale. Elles pourront faire valoir leurs commentaires et proposer des simplifications, des allègements et des améliorations à la gestion de ces programmes.* »;

ATTENDU QUE la ministre déléguée aux Transports, madame Véronique Tremblay, a déclaré: « *Le but de cette opération est simple: continuer d'aider les municipalités à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne leur réseau routier. Cette démarche témoigne de manière éloquente de notre écoute des*

besoins du monde municipal. », dont la MRC d’Abitibi-Ouest fait partie;

ATTENDU QUE seule la MRC de la Vallée-de-l’Or et les municipalités de ce territoire, représentant à peine 10 % de la voirie locale en Abitibi-Témiscamingue, ont été invitées à participer à la « consultation » le 16 janvier 2018, à Val D’Or;

ATTENDU QUE les «...informations qui ont aidé le ministère à déterminer quelles seraient les MRC consultées sont la superficie terrestre, la population et le kilométrage de chemins locaux. »;

ATTENDU QUE les proportions des kilomètres de chemins locaux à la charge des municipalités, par MRC, sont les suivantes:

- MRC d’Abitibi 29 % (725 km)
- MRC d’Abitibi-Ouest 25 % (610 km)
- MRC (Ville) de Rouyn-Noranda 16 % (387 km)
- MRC du Témiscamingue 20 % (484 km)
- MRC de la Vallée-de-l’Or 10 % (253 km)

(Données arrondies tirées du site de l’Observatoire de l’Abitibi-Témiscamingue);

ATTENDU QU’ au fil des années, les municipalités et la MRC d’Abitibi-Ouest sont fréquemment intervenues, précisément à l’égard des objets de l’actuelle « consultation »;

ATTENDU QU’ à la consultation tenue à Val D’Or le 16 janvier dernier, ni les municipalités, ni la MRC d’Abitibi-Ouest n’ont été invitées à participer à la « consultation »;

ATTENDU les impacts très importants découlant d’une réelle consultation dont les simplifications, les allègements et les améliorations à la gestion des programmes proposés par les participants;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC d’Abitibi-Ouest font leur les propos du ministre, monsieur André Fortin et de la ministre déléguées, madame Véronique Tremblay et demandent qu’il y ait une véritable consultation sur leur territoire,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

- DE SIGNIFIER au ministre, monsieur André Fortin, que les municipalités et la MRC d’Abitibi-Ouest demandent d’avoir pleinement droit au chapitre et d’être entendues;
- DE DEMANDER au ministre, monsieur André Fortin, de tenir une consultation en Abitibi-Ouest et d’offrir à des représentants municipaux des autres territoires non consultés en Abitibi-Témiscamingue d’y participer;
- D’INTERPELLER la Fédération québécoise des municipalités en vue d’obtenir son intervention auprès du ministre, monsieur André Fortin, afin qu’une consultation se tienne sur le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest.

2018-02-31 Demande de l’école Bellefeuille

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l’unanimité des conseillers présents de prêter la salle Sporteck à l’école Bellefeuille de Poularies pour une activité, qui aura lieu vendredi le 2 mars 2018.

Il est également résolu que la glissade soit accessible et en bonne condition pour cette journée d’activités.

2018-02-32 Demande de la Fabrique

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la salle l'Accueil à la Fabrique de Poularies pour une soirée de la fête des mères qui aura lieu samedi le 12 mai 2018.

2018-02-33 Demande du programme Passe-Partout

Comme à chaque année, des enfants de différents secteurs de l'Abitibi-Ouest participent à la mesure Passe-Partout avec leur(s) parent(s). Ce programme mise sur l'intégration harmonieuse de l'enfant en milieu scolaire. Les organisateurs du programme désirent offrir aux familles une activité commune dans le but de souligner leur implication et leur participation de la dernière année.

Cette grande fête se déroulera le 15 juin 2018, à l'aréna Nicol Auto de La Sarre des jeux gonflables sont prévus, si les fonds nécessaires sont amassés.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer la somme de 50 \$ pour cette activité.

2018-02-34 Demande du Salon de la Famille

La 3e édition du Salon de la famille de l'Abitibi qui se déroulera le 2 et 3 juin 2018, à l'aréna Nicol Auto. L'événement regroupera plus de 75 commerçants, artisans et organismes de la région afin de plaire aux familles ayant des enfants âgés entre 0 et 12 ans. La 2e édition a accueilli plus de 1000 visiteurs.

L'objectif principal est d'amasser des fonds pour un organisme de l'Abitibi-Ouest ayant un lien avec la famille. Les profits seront versés à Famille Souche qui a pour mission de promouvoir les enfants de 0-12 ans et leur famille par le biais d'activités, de conférences et d'événements en Abitibi.

Le comité organisateur demande une participation financière afin de diminuer les coûts reliés à l'activité.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer à cette campagne de financement.

2018-02-35 Demande d'appui pour service en immigration en Abitibi-Témiscamingue

Considérant la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

Considérant l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

Considérant la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

Considérant la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement post-secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500km de la région;

Pour ses motifs, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'Honorable Ministre Ahmed D. Hussen, Ministre de

l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

2018-02-36 Demande d'appui boissons énergisantes et édifices municipaux

- Considérant que les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;
- Considérant que le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;
- Considérant que le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;
- Considérant que la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;
- Considérant que plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;
- Considérant que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;
- Considérant que à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;
- Considérant que la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que : La vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la municipalité de Poularies.

2018-02-37 Habits combats pour pompiers

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Service des incendies de Poularies à procéder à l'achat de 2 habits de combat « bunker » pour un maximum de 4000 \$ avant taxes.

2018-02-38 Demande de la Chrysalide

La Maison répit-dépannage et d'hébergement La Chrysalide est un organisme à but non lucratif accueillant des personnes en déficience intellectuelle, physique ou ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Leurs équipements étant désuets, ils ont décidé de faire l'achat et le réaménagement d'une nouvelle bâtisse. La réalisation de ce projet nécessite des investissements majeurs.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de la Chrysalide en offrant un montant de 100 \$ à l'organisme.

2018-02-39 Demande d'appui au projet de structure d'entraînement

- Considérant qu' il y a plus de 200 pompiers volontaires sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Considérant qu' tous les pompiers volontaires doivent obligatoirement obtenir un diplôme de pompier 1;
- Considérant qu' il n'y a pas de centre de formation certifié «École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ) en Abitibi-Ouest;
- Considérant qu' il n'y a pas de site d'entraînement pour le métier de pompier dans la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Considérant que la régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- Considérant que l'appui au projet de structure d'entraînement de la Régie intermunicipale de Roussillon n'entraîne pas d'engagement monétaire de la part de la municipalité.

Il est proposé par Hugh Fortier, secondé par Réal Rancourt et résolu que la municipalité de Poularies donne son appui à l'organisme mandataire et responsable du projet de structure d'entraînement soit la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour que ledit projet se réalise sur le territoire de l'organisme.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu le 22 février 2018 à 19 h.

2018-02-40 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire_____ **Sec.-très./dir. gén.**_____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.